

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 13/12/2016 - 1/3

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 13 décembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi 13 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Elodie PEYOIS, Maggy PEZZINI, Anne-Marie VIGNERON, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET et Jean-Jacques REMY.

Absent :

Mélanie MAGNIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Jacques REMY ;
Frédéric NAVARRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis DUROS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Repas des anciens :

Le repas est confirmé le dimanche 5 février 2017.

Le traiteur sera à nouveau M. AUBIN d'Aulnois dont les participants ont toujours été satisfaits. Il proposera ses menus début janvier. L'animation musicale sera à nouveau confiée à M. et Mme BELMER.

Les achats vins et apéritifs seront réalisés début janvier.

Recensement :

Monsieur le Maire demande à M. DUROS de ne pas attendre après la cérémonie des vœux du maire (samedi 7 janvier 2017 – 9h45) pour diffuser un Brancourtois info annonçant le repas des anciens et le recensement de population qui débutera le 19 février 2017. Les deux agents recenseurs (les employées communales Odile BENOIT et Amandine ROUCOUX) devront inciter les Brancourtois à répondre directement sur Internet. Il pourra être proposé aux habitants qui ne disposent pas d'internet, de venir remplir leur questionnaire à la Mairie.

Informations communautaires :

Monsieur le Maire fait le point sur le calendrier de la fusion en cours.

La fusion des communautés de communes sera effective le 1^{er} janvier 2017 sous le nom de communauté de communes Picardie des châteaux. Cette nouvelle entité communautaire regroupera 39 communes.

Le jeudi 15 décembre, les représentants de la CC des Vallons d'Anizy feront le choix du candidat qu'ils voudront soutenir début janvier au siège de président de la communauté de communes Picardie des châteaux.

Francis Kock, actuel président des vallons d'Anizy, déclare qu'il n'abandonnera pas les travaux en cours auxquels il a participé et qu'il continuera à œuvrer pour la réussite de l'intégration des deux CCVA.

L'élection du nouveau bureau, du président et des vice-présidents de cette nouvelle entité devra se dérouler début janvier 2017. Il rappelle que notre ancienne CCVA conserve 25 délégués au lieu de 32 auparavant et la CC du Val de l'Ailette 30 contre 42 précédemment. (Brancourt n'a plus qu'un représentant sur deux et un suppléant).

Il y aura également des bouleversements à prévoir au SIRTOM ou les vice-présidents devraient changer. Il faut noter que pour au moins deux ans, les communes de l'ancienne CCVA restent abonnées au SIRTOM alors

que celles de l'ancienne CC Val de l'Ailette gardent leur système pour certainement rejoindre le SIRTOM par la suite.

Les communes des Vallons d'Anizy conservent la compétence scolaire, celles du Val de l'Ailette la récupèrent (car c'était la communauté de commune qui l'exerçait).

Le grand débat à venir sera celui visant à fixer le montant des compensations versées par la nouvelle entité communautaires aux communes qui reprennent des compétences qu'elles n'exerçaient pas jusque-là. La nouvelle communauté de commune Picardie des châteaux, par le contrat de ruralité signé à la préfecture le mercredi 14 décembre, sera dépositaire des subventions destinées à toutes les communes.

Par une délibération communautaire, la CCVA prononce la dissolution du budget "lecture publique" afin que celui-ci soit intégré au budget général de la CCVA.

Le solde d'exécution est de - 8 307 € et le solde de - 8 000 € soit un total de - 16 000 € à la clôture de l'exercice.

Interrogé, le conseil accepte à l'unanimité.

Cimetière :

Concernant les travaux de l'allée du cimetière, une subvention de 20 % est acceptée par le CDDR. Ajoutée à la subvention de 30% de la DETR, cela fait 50% des travaux hors taxes. Il reste encore 10 139 € TTC à la charge de la commune.

En réponse à la question du préfet, il est confirmé que la commune maintient pour 2017 la demande de subvention pour la reprise des concessions en état d'abandon.

Chemin de Frival :

Un ingénieur chargé de la gestion des cours d'eau est venu constater la conformité du ru après les travaux du chemin de Frival. Il a approuvé les travaux réalisés et rempli les documents administratifs nécessaires.

Travaux :

Rue de la forêt : deux "stop" vont être installés afin de ralentir la vitesse des véhicules.

Route du chemin d'Anizy – dite « route rouge » : La municipalité d'Anizy le château a voté une délibération limitant la vitesse à 50 KM/H sur leur partie de la "route rouge", des dos d'ânes seront installés ainsi que des panneaux "chaussée déformée". Monsieur le Maire dont c'est la responsabilité personnelle, pense à harmoniser avec nos voisins la portion appartenant à Brancourt.

Mme VIGNERON s'insurge contre cette idée et réclame de l'entretien sur cette route plutôt que de ne rien faire et de la fermer. Elle réclame le passage d'une épareuse pour couper les branches qui gênent la visibilité et évoque la responsabilité de tous les membres du conseil si un accident survenait par manque d'entretien. M. REMY demande à ce que cette route soit purement et simplement déclassée en chemin agricole. Monsieur le Maire rappelle que ni la commune d'Anizy, ni celle de Brancourt n'ont ni n'auront les moyens de réhabiliter cette route profondément déformée. Il explique qu'une subvention départementale ayant été attribuée pour cet axe il y a moins de 20 ans, il n'est pas encore possible de la déclasser. Il veut avant tout assurer un minimum de sécurité.

Mme VIGNERON demande justement que cette route soit entretenue afin qu'elle soit moins dangereuse et dit qu'il est trop facile, sous prétexte d'un manque de moyen, de ne rien faire.

M. REMY demande néanmoins à ce que cette route soit limitée à 30KM/H et persiste à penser que la meilleure solution pour garantir la sécurité serait de déclasser la route rouge dès que possible.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Remboursement :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un remboursement du trésor public de 14 € de trop versé sur la taxe foncière.

Cession d'une concession :

M. et Mme MALEC déménagent et quittent Brancourt. Ils souhaitent céder leur concession au cimetière ainsi que le caveau qu'ils y ont fait construire à leurs voisins. La concession étant une propriété publique, elle ne

peut faire l'objet d'une cession directe entre deux personnes, elle doit être rendue à la mairie qui la cèdera aux nouveaux propriétaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette cession gratuite. Il s'agissait d'une concession à perpétuité, ce type de concession n'existe plus à présent. Le choix étant entre 30 et 50 ans, le conseil s'exprime à l'unanimité pour une concession de cinquantenaire.

Dates à retenir :

Les vœux du maire auront lieu le samedi 7 janvier 2017 ;

Le repas des anciens se déroulera le dimanche 5 février 2017.

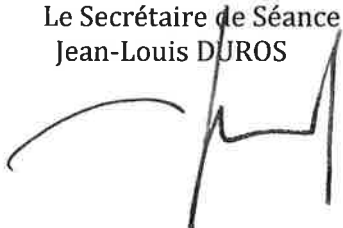
Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 31 janvier 2017 à 19h30.

La séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DJROS



Le Maire
Francis KOCK

